
Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) et météorologie de l'espace

Luc Lapene*¹

¹Direction Générale de l'Aviation Civile - DGAC (FRANCE) (DGAC) – Direction Générale de l'Aviation Civile - DGAC (FRANCE), Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie – 50 rue Henry Farman 75720 Paris Cedex 15, France

Résumé

L'aviation civile, dont beaucoup d'aéronefs évoluent à une altitude supérieure à 10000 m, est vulnérable aux phénomènes cosmiques, en particulier compte tenu de l'usage grandissant de technologies avancées satellitaires et électroniques, et du nombre croissant de vols transitant au-dessus des régions polaires entre les Amériques et l'Asie. L'agence spécialisée des Nations Unies pour l'aviation civile, l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), travaille à l'élaboration de normes et de recommandations mondiales afin que des données de météorologie spatiale soient mises à disposition des exploitants civils d'aéronefs et des membres d'équipage à l'échéance de 2018, au travers de centres mondiaux et régionaux de météorologie de l'espace. Les organisations européennes de l'aviation civile (Agence européenne de sécurité de l'aviation (EASA), Eurocontrol) prennent de plus en plus en compte ces phénomènes, parallèlement à leur montée en puissance au niveau mondial.

Mots-Clés: aviation, OACI, météorologie de l'espace

*Intervenant